

FORUM DES CHEFS D'ENTREPRISES

***MESURES POUR UNE CROISSANCE FORTE
ET DURABLE***

Les mesures proposées ont pour objectif d'assurer à l'économie une croissance de plus de 6%.

Dans l'état actuel d'organisation de notre économie, cet objectif ne peut être atteint que par l'élargissement du marché interne :

COMME MESURE A EFFET IMMEDIAT : L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT PAR L'AUGMENTATION DES SALAIRES.

Et L'EMPLOI en concentrant les efforts sur les branches à forte intégration et grandes pourvoyeuses en postes de travail.

1- Augmentation des salaires : en 2 étapes :

SNMG : 10.000 dinars dès le 1^{er} septembre 2001,

SNMG : 12.000 dinars dès 1^{er} juin 2002,

2- Fixer l'objectif de réaliser 1 million de logements d'ici à fin 2004

Le déficit actuel est de 800.000 logements.

La demande additionnelle annuelle est de 100.000 logements.

Pour ce faire :

- Allonger la durée du crédit et la porter à 20 ans,
- Bonifier le taux du crédit immobilier : 4 ou 5% :
 - Au taux bonifié de 4% les ménages au revenu mensuel de 14.500DA et plus seront éligibles au crédit.
 - Au taux bonifié de 5%, les ménages au revenu mensuel de 16.500DA et plus seront éligibles au crédit.

3- Lancer des grands travaux d'infrastructure, des travaux de grande et petite hydraulique.

.

4- Engager une politique d'investissement et de financement de l'agriculture et solutionner la question du foncier.

L'INVESTISSEMENT DANS LA PME – PMI

Deux contraintes majeures entravent l'investissement : le foncier et le financement.

5- Transférer, à des prix symboliques, les terrains destinés à la création de zones industrielles aux chambres de commerce régionales.

Désigner comme organe unique les Chambres de Commerce Régionales pour concevoir, réaliser et gérer les zones industrielles.

6- Appliquer un taux réduit au crédit à l'investissement : 6% et fixer le taux de crédit à l'exploitation à 7,5%.

7- Supprimer l'exigence faite au promoteur d'avancer 30% du coût du projet.

La banque sera libre d'apprécier le niveau de son engagement en fonction du projet et du promoteur.

8- Atténuer l'étendue des garanties hypothécaires et les sûretés exigées de l'investisseur.

9- créer une banque d'investissement de la PME – PMI

10- Accélérer la mise en place d'un marché et de nouveaux instruments financiers : SICAV, fonds communs de placement (FCP), sociétés de leasing etc...

PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES :

Le but des mesures est :

- D'adoucir le niveau des impositions et charges,
- D'atténuer l'évasion fiscale,
- D'assainir le marché.

11- Exonérer totalement les bénéfices réinvestis.

12- Supprimer le cumul IBS – IRG.

13- Supprimer la taxe sur le chiffre d'affaires et le VF.

14- Rapporter la décision de transfert à la charge exclusive de l'employeur des allocations familiales.

15- Instituer un taux unique de la TVA et le fixer à 10%.

16- Prononcer une amnistie fiscale.

L'amnistie concerne les liquidités non nettes d'impôts. Ces sur-liquidités, non bancarisées et hors caisse d'épargne, alimentent le marché informel et concourent au mode de paiement en espèces, au détriment du paiement par chèque.

PROMOTION ET PROTECTION DE LA PRODUCTION NATIONALE

Le commerce extérieur du pays est, et demeurera définitivement ouvert,

Le marché national est appelé à devenir de plus en plus concurrentiel,

Le marché sera fortement perméable aux productions étrangères.

Cette situation appelle un certain nombre d'actions et de mesures :

17- Envisager rapidement de formuler une offre tarifaire maximale en prévision de l'adhésion à l'OMC, à même de corriger la faiblesse du niveau de protection de notre production (moyenne : 11%) alors que la moyenne du taux appliqué par les pays dont les économies sont quelque peu comparables à la nôtre, se situe autour de 25%.

18- Refondre le tarif douanier qui reste bas, compte tenu des exonérations et le moduler en fonction des besoins réels de l'économie :

- Faible taux pour les intrants et facteurs de production,
- Taux élevé pour les produits finis qui concurrencent la production nationale et sont destinés à être revendus en l'état.

19- Renforcer le dispositif de contrôle et de surveillance des marchandises importées pour traquer l'introduction sur le marché des produits non conformes à la normalisation, impropres à la consommation ou contrefaits.

20- Lutter efficacement contre les pratiques de concurrence déloyale et illicite.

21- Instaurer une politique de crédits à la consommation (de biens durables) dont l'effet est d'élever le niveau de la demande solvable et de doper les ventes de production nationale.

22- Inciter l'Etat, ses démembrements, les collectivités, les entreprises et les ménages "à consommer national".

23- Mobiliser les moyens financiers et humains conséquents pour l'appui et l'assistance à l'entreprise par le lancement d'un vaste programme de mise à niveau.

L'EXPORTATION

Compte tenu du faible montant du chiffre d'affaires (623 millions\$ en 2000) réalisé par la production nationale hors hydrocarbures à l'exportation, le Forum propose :

24- Soutien direct à la production exportable.

25- Prise en charge à 100% des frais de transport des marchandises et de participation aux foires et expositions organisées à l'étranger.

26- L'institution au niveau des ports et aéroports d'un guichet unique pour le traitement des opérations d'exportation.

27- La restitution intégrale en devises du produit de l'exportation.

MARCHE DE LA DEVISE ET LA VALEUR DU DINAR

Le but est d'instaurer un marché de la devise, qui contribuera à unifier le taux officiel et le taux de change du marché parallèle et aussi, à revaloriser le dinar.

Pour ce faire :

28- Laisser aux banques primaires la gestion des devises et supprimer l'obligation qui leur est faite de les rétrocéder à la Banque d'Algérie.

29- Instaurer un marché à terme de la devise au profit de l'entreprise.

30- Agréer des agents de change qui seront habilités à intervenir sur le marché des changes sans leur imposer un taux fixe.

31- procéder à une reconversion de la valeur faciale du dinar : 100 dinars actuels vaudront 1 dinar nouveau.

L'ENVIRONNEMENT DE L'ENTREPRISE

32- Procéder au démantèlement des derniers monopoles qui subsistent, notamment au niveau des ports et aéroports en introduisant la concurrence dans les services liés aux commerce extérieur.

33- Généraliser l'utilisation du "couloir vert" (sans visite) au passage douane au profit des entreprises.

34- Réhabiliter l'usage du chèque et des effets de commerce. Réactiver les mesures de sûreté liées à l'usage du chèque.

35- procéder à la mise en place des instruments modernes et rapides de la compensation en matière de chèque.

36- Alléger les formalités pour l'obtention du registre de commerce et les modifications de ce dernier.

37- Revenir au week-end universel (repos les samedi et dimanche) en vigueur jusqu'au 1974 ; le maintien du système actuel pénalise le pays qui n'est en relation de travail avec ses partenaires, 90% de notre commerce se réalisant avec les pays développés (Europe-USA-Japon), que pendant 3 jours par semaine.